

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le vingt quatre septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Étaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAŠ, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE, M. DUCROS quitte la séance.

**Secrétaire de Séance** : Mme Isabelle LESUEUR

*Date de la convocation : 7 septembre 2021 – Affichage : 7 septembre 2021*

**Objet : Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterraine) 2021». Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 21EX015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation propriété LECOUC Renan. Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO – Agence de Pau.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE AB (extension à vocation économique souterraine) 2021 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et **CHARGE** le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

- Montant des travaux T.T.C	19 786.34 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 978.63 €
- Acte notarié	345.00 €
- Frais de gestion SDEPA	824.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 934.40 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel se décomposant de la façon suivante :

- Participation FACE	14 785,98 €
- TVA préfinancée par le SDEPA	3 627,49 €
- Participation communale aux travaux sur fonds libres	3 696,50 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (sur fonds libres)	824.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 934.40 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité

le 03 OCT. 2021

SOUS-PRÉFECTURE  
CLORON S<sup>TE</sup> MARIE

Le Maire

Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme*